

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/article54828>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Falsifications à l'usine Areva du Creusot > **1775 anomalies sur des pièces en service sur des réacteurs nucléaires ! Une communication d'EDF bien discrète pour étouffer le scandale des dossiers falsifiés à l'usine du Creusot**

26 juillet 2018

1775 anomalies sur des pièces en service sur des réacteurs nucléaires ! Une communication d'EDF bien discrète pour étouffer le scandale des dossiers falsifiés à l'usine du Creusot

Le scandale des dossiers falsifiés de l'usine du Creusot ne doit pas être étouffé ! Alors que cette usine de Framatome vient officiellement de reprendre ses activités après deux années d'interruption, le Réseau "Sortir du nucléaire" souhaite attirer l'attention sur le nouveau décompte des malfaçons concernant des pièces qui y ont été produites. Publié bien discrètement, celui-ci appelle de nombreuses questions.

Des anomalies et non-conformités en pagaille

En 2015, en réponse à la découverte des malfaçons de la cuve de l'EPR de Flamanville, un audit avait été mené à l'usine Framatome (anciennement Areva) du Creusot, qui avait mis en évidence des erreurs et falsifications massives de dossiers de fabrication de pièces destinées aux réacteurs nucléaires. Le scandale ayant éclaté au printemps 2016, cet audit a été élargi en septembre 2016 à l'ensemble des dossiers de fabrication des équipements provenant de Creusot Forge installés sur le parc nucléaire français en exploitation.

Le 17 juillet, très discrètement, EDF a publié [sur son site web](#) son évaluation la plus récente, portant sur 42 réacteurs (16 autres réacteurs doivent encore être examinés), sans fournir de chiffres cumulés pour l'ensemble d'entre eux. Or, comme le montre [le récapitulatif établi par l'agence indépendante WISE-Paris](#), le cumul des irrégularités s'élève maintenant à **1775 anomalies** (non-respect d'exigences contractuelles ou réglementaires) **et 449 non conformités !** On obtient ainsi une moyenne de **53 irrégularités par réacteurs et de 2 irrégularités par pièce**. Le réacteur de Bugey 3 bat le record du nombre d'anomalies, avec 94 en tout (plus 19 non conformités).

Ces chiffres sont lourds d'enseignements : loin de constituer une pratique marginale, le non-

signalement des irrégularités semblait revêtir à l'usine du Creusot un caractère presque systémique : presque un tiers des constats vérifiés semble ainsi révéler un écart. Ils démontrent l'impasse du système de contrôle actuel, qui repose sur l'idée bien naïve, au vu du fonctionnement constaté de l'industrie nucléaire, que l'exploitant sera de bonne foi et déclarera systématiquement ses erreurs à l'Autorité de sûreté...

Rien à signaler, vraiment ?

EDF prétend que ces irrégularités n'auraient aucun impact sur la sûreté et assure que l'Autorité de sûreté nucléaire a donné son feu vert pour 31 réacteurs (les autres étant censés le recevoir d'ici la fin de l'année).

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire", le problème ne saurait être évacué si facilement : les pièces d'acier non-conformes aux normes présentent des caractéristiques mécaniques dégradées, ce qui est d'autant plus grave au regard du haut niveau de qualité attendu pour éviter tout risque de rupture.

Par ailleurs, cette communication succincte laisse apparaître de trop nombreuses zones d'ombre :

- Comment s'assurer, tout d'abord, que tous les problèmes ont été détectés ? Que penser, en particulier, des disparités importantes entre réacteurs, qui n'ont a priori pas de raison d'être ? Doit-on en déduire que certains réacteurs, pour des raisons obscures, cumulent les défauts ? Ou que **la méthodologie et la rigueur appliquées n'auraient pas été les mêmes selon les sites**, et que de nombreuses anomalies auraient en réalité été oubliées ?
- Quelle a été la **méthode employée** pour parvenir à la conclusion que les irrégularités repérées sont sans gravité ? S'agit-il de simples vérifications sur le papier, ou d'analyses plus poussées ? Y a-t-il eu recours à des pièces sacrificielles ? Et par rapport à quel référentiel réglementaire les pièces concernées sont-elles considérées valides ?
- S'il est noté que la moitié des écarts relèvent du « traitement thermique », c'est-à-dire notamment du processus suivi pour refroidir la pièce lors du processus de forgeage, rien n'est dit sur la nature des autres problèmes.
- Dans la mesure où de nombreuses pièces semblent être affectées par un cumul d'anomalies, y a-t-il eu une **évaluation des effets cumulés des différentes anomalies et non-conformités** ? Cette question se pose d'autant plus que les aléas du traitement thermique peuvent avoir une influence sur les propriétés mécaniques d'une pièce, et en particulier interférer avec d'autres défauts concernant par exemple l'homogénéité chimique des matériaux.
- Compte tenu du nombre très important d'anomalies cumulées par réacteur, une analyse a-t-elle été menée sur la perte globale de marges associée à ce cumul, au-delà de l'évaluation portée séparément sur chaque anomalie de chaque pièce ?
- Alors qu'EDF souhaite prolonger le fonctionnement de ses réacteurs jusqu'à 50 ans et plus, a-t-elle **pris en compte les impacts du vieillissement** sur ces pièces qui ne présentent pas les garanties de sûreté attendues ?

Enfin, de manière générale, pourquoi l'Autorité de sûreté nucléaire n'a-t-elle pas communiqué sur le sujet ? Était-ce pour ne pas mettre EDF en porte-à-faux, alors que sa filiale Framatome conviait les médias pour fêter en grande pompe, le 18 juillet, la reprise officielle des activités de Creusot Forge ?

D'un côté, une publication lapidaire d'EDF sur un problème systémique majeur ; de l'autre, une large opération de communication de Framatome pour marteler qu' « une page s'est tournée » à l'usine de Creusot Forge : l'industrie nucléaire tente décidément de

jeter le voile sur ses pratiques pour préserver le mythe de l' « excellence française ».

Mais comment accorder la moindre confiance à des industriels qui ont menti pendant des années sur la qualité des équipements qu'ils fabriquaient et utilisaient [1] ? Et comment prétendent-ils garantir que ces malfaçons et dissimulations d'informations appartiennent désormais au passé, au regard des pratiques que l'on peut toujours constater sur de nombreux sites et chantiers [2] ?

Tant que le système de contrôle continuera de reposer sur le postulat que l'exploitant, de bonne foi, déclarera ses erreurs au lieu de les dissimuler, la « sûreté nucléaire » restera un mythe.